

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR L'ACCÈS A
L'EMPLOI DE SECRÉTAIRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
(CADRE D'ORIENT)
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Lundi 21 septembre 2020

ECONOMIE

Série de huit à dix questions à réponse courte portant sur les enjeux économiques et de développement internationaux. Chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée.

Durée totale de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 4


SUJET AU VERSO

Ce dossier comporte 9 pages (page de garde et sommaire non compris)

SOMMAIRE

Document 1 : Un vaccin Covid-19 sera un bien public mondial, dit le patron des Instituts américains de santé, AFP, 20/05/2020. P. 2

Document 2 : Extrait du communiqué de presse de l'OMC (8 avril 2020). P. 3

Document 3 : De l'importance de la valeur de nos données, Marc Ivaldi, économiste à la Toulouse School of Economics et à l'EHESS, La Tribune, 22/01/2020. P. 4

Document 4 : Extrait de la Communication de la Commission européenne du 11 décembre 2019. P. 5

Document 5 : Effet du prix du pétrole sur l'économie américaine, Direction générale du Trésor, le 5 mars 2020. P. 6

Document 6 : Le conseil d'administration du FMI approuve un allègement de la dette immédiat pour 25 pays, Communiqué de presse du FMI, le 13 avril 2020. P. 7

Document 7 : Concurrence et commerce : quelles politiques pour l'Europe ? Résumé de la note du Conseil d'analyse économique, mai 2019. P. 7

Document 8 : Pascal Lamy : « Le Covid-19 va accélérer le passage du protectionnisme au précautionnisme », Le Monde, 9 avril 2020. P. 8-9

QUESTIONS

Qu'implique la qualification des vaccins comme biens publics mondiaux ? (doc 1)

Quel avenir pour la libéralisation des échanges commerciaux de marchandises ? (doc 2)

Les données numériques sont-elles devenues une nouvelle source de richesse économique ? (doc 3)

Dans quelle mesure la transition écologique constitue-t-elle un enjeu de compétitivité économique pour l'Union européenne ? (doc 4)

Quels sont les principaux effets du prix du pétrole sur l'économie américaine ? (doc 5)

Faut-il annuler les dettes publiques des pays les plus pauvres ? (doc 6)

La politique de concurrence européenne est-elle un garde-fou indispensable ou un frein au développement des entreprises européennes ? (doc 7)

La relocalisation des chaînes de valeur est-elle réaliste ? (doc 8)

Document 1

Un vaccin Covid-19 sera un bien public mondial, dit le patron des Instituts américains de santé

Par [AFP](#) le 20.05.2020 à 13h03

Si les États-Unis développent en premier un vaccin contre le nouveau coronavirus, ils auront le devoir de le partager rapidement avec le monde, dit à l'AFP Francis Collins, directeur des Instituts nationaux de santé (NIH), alors que le gouvernement de Donald Trump veut produire en priorité des doses pour toute la population américaine.

Le futur vaccin devra-t-il être considéré comme un "bien public mondial", comme les présidents français et chinois l'ont affirmé ? "Je suis absolument d'accord avec cela", répond Francis Collins, en s'inquiétant tout particulièrement du sort de l'Afrique.

"Si nous obtenons un vaccin qui marche, j'aimerais qu'il soit disponible au plus vite là-bas, et en Amérique du Sud, et regardez ce qui se passe au Brésil", poursuit le scientifique, responsable d'un organisme de recherche au budget de 42 milliards de dollars. "Nous avons une grande responsabilité. Nous sommes le pays le plus riche au monde, nous ne pouvons pas nous contenter de nous occuper de nous-mêmes, ce serait terrible".

L'administration Trump s'est fixé comme objectif de produire 300 millions de doses d'ici janvier, pour vacciner tous les Américains. S'ils réussissaient, les États-Unis devront-ils exporter une partie de leur production pour les populations vulnérables d'autres pays, avant d'avoir vacciné toute leur population ?

L'un des vaccins expérimentaux les plus avancés dans le monde est celui de la société biotechnologique américaine Moderna, partenaire des NIH et à qui le gouvernement américain a accordé près d'un demi-milliard de dollars. Washington a aussi passé un contrat avec le laboratoire français Sanofi pour avoir priorité sur la future production d'un vaccin, ce qui a provoqué l'émoi en France, forçant l'entreprise à clarifier que la priorité ne valait que pour les usines américaines du groupe.

Le docteur et généticien admet qu'on puisse voir dans la stratégie américaine une volonté de faire passer "l'Amérique d'abord", mais insiste que la coopération internationale entre scientifiques est réelle. "Tout le monde a le droit d'obtenir ce qui peut sauver sa vie dans une pandémie telle que celle-ci", dit Francis Collins, 70 ans.

La définition de "bien public mondial" étant floue, pense-t-il que les laboratoires puissent réaliser des bénéfices sur la vente d'un éventuel vaccin que sept milliards de Terriens pourraient réclamer ?

"Il ne faut pas que cela se transforme en manne financière, c'est évident", dit Francis Collins "Mais les entreprises vont dépenser des milliards de dollars pour produire ces vaccins, on ne peut pas leur demander d'absorber ces coûts. Il faut trouver une indemnisation raisonnable, mais pas au point de faire bondir leur rentabilité".

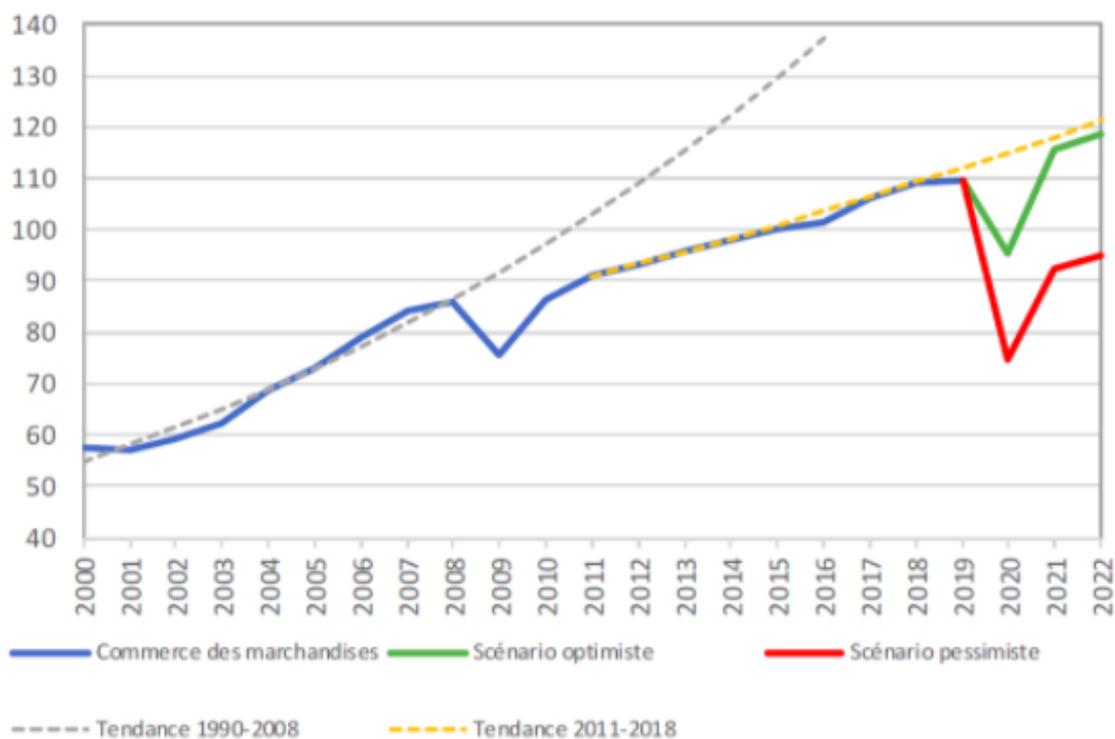
Document 2

Extrait du communiqué de presse de l'OMC (8 avril 2020)

Le commerce mondial devrait enregistrer une baisse comprise entre 13% et 32% en 2020, tandis que la pandémie de COVID 19 désorganise les activités économiques et la vie normales dans le monde. Le large éventail de possibilités liées à la baisse prévue s'explique par la nature sans précédent de cette crise sanitaire et par l'incertitude quant à son impact économique précis. Mais les économistes de l'OMC pensent que cette baisse sera probablement supérieure à la contraction du commerce causée par la crise financière mondiale de 2008-2009.

Graphique 1 – Volume du commerce mondial des marchandises, 2000–2022

Indice, 2015 = 100



Source: Secrétariat de l'OMC.

Document 3

Par Marc Ivaldi, économiste à la Toulouse School of Economics et à l'EHESS.
| La Tribune | 22/01/2020, 17:16 |

De l'importance de la valeur de nos données

Quand avez-vous supprimé vos cookies pour la dernière fois ? Avez-vous déjà contrôlé les demandes d'autorisations de vos applications mobiles ? Nous sommes nombreux à livrer aujourd'hui gratuitement, en échange de services plus performants, nos données personnelles. Si elles ne nous semblent pas importantes, celles-ci revêtent pour les entreprises qui les récoltent une valeur immense pour trois raisons.

Tout d'abord, avoir beaucoup d'informations sur un utilisateur permet de lui proposer des publicités extrêmement ciblées, et donc de vendre l'affichage de ces publicités beaucoup plus cher ou en plus grande quantité. C'est le modèle économique principal de certains des géants qui accumulent nos données, comme Facebook ou Google.

Plusieurs études récentes laissent penser que ce sont les données personnelles qui permettent aux géants numériques de maintenir des situations de monopole. Si Google est aussi performant, c'est parce qu'il sait beaucoup de choses sur nous et parce que ses algorithmes ont accès à un océan de comportements passés de recherche en ligne. Cet avantage concurrentiel est tellement immense qu'il rendrait quasiment impossible l'arrivée d'un concurrent puisque celui-ci aura un mal fou à rivaliser avec la somme des données que possède l'entreprise américaine.

Enfin, ces données personnelles permettent de retenir les utilisateurs et donc de les enfermer ou de les fidéliser (à vous de voir) dans un service. Il sera plus difficile de changer de plateforme une fois que celle que nous utilisons dispose de toutes les personnalisations que vous avez patiemment choisies et enregistrées. Si Chrome a enregistré tous vos mots de passe, il vous sera difficile de passer à Firefox. Si Waze sait quels sont vos itinéraires favoris, il vous sera plus difficile de passer à un autre système de navigation.

Si on résume, nos données personnelles permettent aux géants du numérique de générer d'immenses revenus publicitaires, d'obtenir une situation de monopole et de capturer des utilisateurs qui ne pourront que difficilement les quitter. Nos données personnelles font donc une grande partie de la valeur des géants du numérique et, une fois ce constat posé, on est en droit de se demander combien valent exactement ces données, quels sont les déterminants de cette valeur et comment celle-ci se fabrique.

Parce qu'une fois la valeur de ces données établie et sa formation comprise, alors on pourra décider s'il faut continuer à les livrer gratuitement, si un droit de propriété sur ces données ne devrait pas être instauré, si elles devraient être portables d'une plateforme à une autre et si nous devrions - ou non - être rémunérés pour ce partage de données.

Les enjeux économiques sont considérables. Des chercheurs ont montré qu'il faudrait accorder une compensation de 48 dollars par mois pour qu'un utilisateur médian de Facebook accepte de renoncer à utiliser ce réseau social. Cela voudrait dire qu'en accordant gratuitement ses données personnelles, cet utilisateur en retire un bénéfice important. Et donc que Facebook contribuerait au bien-être social. Mais d'autres chercheurs ont montré que les utilisateurs considéreraient en majorité qu'être désactivés de leur réseau social préféré serait une bonne chose pour eux. Et d'autres études semblent indiquer que les utilisateurs seraient prêts à payer pour conserver la confidentialité de leurs données. Le débat est donc ouvert.

Comprendre la valeur de nos données personnelles, c'est le défi que se sont lancés des économistes de la Toulouse School of Economics, en partenariat avec la start-up My Data Is Rich, qui propose aux internautes de toucher des royalties en contrepartie de leurs données personnelles. Nous espérons pouvoir ainsi apporter des réponses à cet enjeu majeur de l'économie numérique.

Document 4

Extrait de la Communication de la Commission européenne du 11 décembre 2019

Le pacte vert pour l'Europe

La présente communication propose un pacte vert pour l'Europe à l'Union européenne (UE) et à ses citoyens. Elle réitère l'engagement contracté par la Commission de relever les défis climatiques et ceux liés à l'environnement, qui constitue une mission majeure de notre génération. Année après année, l'atmosphère se réchauffe et le climat change. Sur les huit millions d'espèces que compte notre planète, un million risque de disparaître. Les forêts et les océans sont en train d'être pollués et détruits.

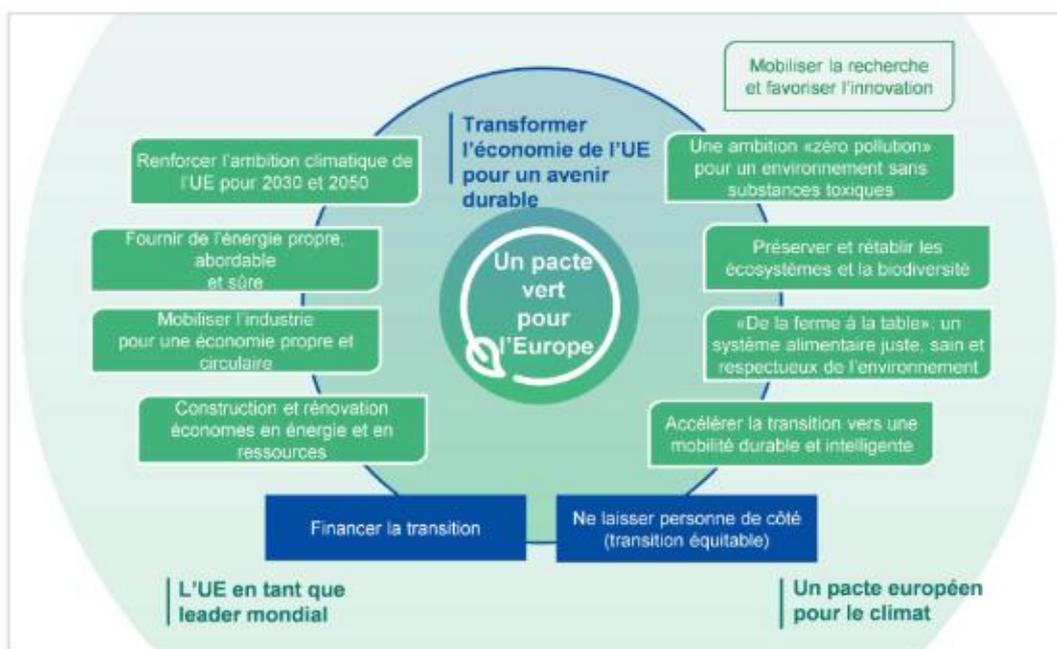
Le pacte vert pour l'Europe est une réponse à ces défis. Cette nouvelle stratégie de croissance vise à transformer l'UE en une société juste et prospère, dotée d'une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, caractérisée par l'absence d'émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 et dans laquelle la croissance économique sera dissociée de l'utilisation des ressources.

(...)

L'UE a la capacité collective de transformer son économie et sa société pour les placer sur une trajectoire plus durable. Elle peut s'appuyer sur les atouts que lui confère son rang de leader mondial en matière de mesures climatiques et environnementales, de protection des consommateurs et de droits des travailleurs. Il ne sera pas aisé de parvenir à des réductions d'émissions supplémentaires. Cela nécessitera des investissements publics considérables et des efforts accrus pour orienter les capitaux privés vers les actions pour le climat et l'environnement, tout en évitant un enfermement dans des pratiques non durables. L'UE doit jouer un rôle de premier plan dans la coordination des efforts internationaux visant à construire un système financier cohérent qui soutienne des solutions durables. Ces investissements initiaux sont aussi l'occasion de mettre résolument l'Europe sur une nouvelle voie, celle d'une croissance durable et inclusive. Le pacte vert pour l'Europe accélérera et étendra la transition nécessaire dans l'ensemble des secteurs.

L'ambition environnementale du pacte vert ne peut toutefois aboutir si l'Europe est seule à agir. Les facteurs du changement climatique et de la perte de biodiversité sont d'ordre mondial et ne se bornent pas aux frontières nationales. L'UE peut utiliser son influence, son expertise et ses ressources financières pour inciter les pays de son voisinage et ses partenaires à la rejoindre sur une trajectoire durable. L'UE continuera à mener les efforts déployés au niveau international et souhaite forger des alliances avec les pays qui partagent les mêmes convictions qu'elle. Elle ne perd pas non plus de vue la nécessité de préserver sa sécurité d'approvisionnement et de maintenir sa compétitivité même lorsque les autres ne sont pas disposés à agir.

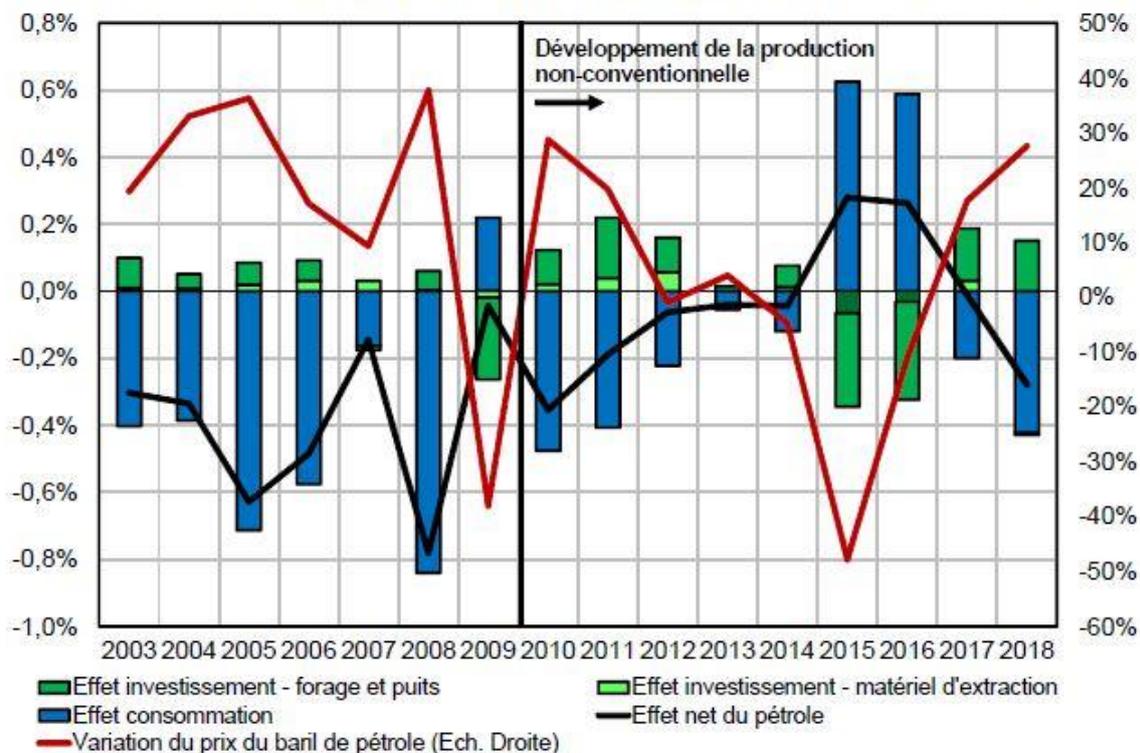
Le graphique ci-dessous illustre les différents éléments du pacte vert.



Document 5

Effet du prix du pétrole sur l'économie américaine, Direction générale du Trésor, le 5 mars 2020

Impact macroéconomique du pétrole sur la croissance américaine



Source : BEA ; calculs DG Trésor.

Note : L'effet net des prix du pétrole sur l'activité américaine découle d'un effet consommation (estimé économétriquement) et d'un effet investissement (estimé à partir de la compatibilité nationale).

Document 6

Le conseil d'administration du FMI approuve un allègement de la dette immédiat pour 25 pays, Communiqué de presse du FMI, le 13 avril 2020

Washington – La Directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), Kristalina Georgieva, a fait la déclaration ci-après :

« Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'annoncer que notre conseil d'administration a approuvé un allègement immédiat du service de la dette pour 25 pays membres du FMI au titre du fonds fiduciaire réaménagé d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC), dans le cadre des mesures que le FMI prend pour aider ses pays membres à faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19.

« Nos pays membres les plus pauvres et les plus vulnérables recevront ainsi des dons qui couvriront leurs obligations envers le FMI pour une phase initiale de six mois, ce qui leur permettra de consacrer une plus grande partie de leurs faibles ressources financières aux soins médicaux et autres efforts de secours d'urgence vitale.

« Le fonds fiduciaire ARC peut actuellement fournir un allègement du service de la dette sous forme de dons à hauteur d'environ 500 millions de dollars, y compris les 185 millions de dollars promis récemment par le Royaume-Uni et les 100 millions de dollars fournis par le Japon comme ressources immédiatement disponibles. D'autres pays, parmi lesquels la Chine et les Pays-Bas, s'appêtent également à apporter des contributions importantes. J'engage d'autres donateurs à nous aider à reconstituer les ressources du fonds fiduciaire et à renforcer davantage notre capacité à offrir à nos pays membres les plus pauvres un allègement supplémentaire du service de la dette pendant pas moins de deux ans. »

Les pays qui bénéficieront d'un allègement du service de leur dette sont les suivants : Afghanistan, Bénin, Burkina Faso, Comores, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Haïti, Îles Solomon, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Népal, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Tadjikistan, Tchad, Togo et Yémen.

Doc 7 - Concurrence et commerce : quelles politiques pour l'Europe ? Résumé de la note du Conseil d'analyse économique, mai 2019

La politique de la concurrence européenne est actuellement soumise à des questions sur son efficacité et sa finalité. Il lui est notamment reproché de nuire à l'émergence d'entreprises de grande taille. Au-delà du fait que la taille ne confère pas toujours un avantage déterminant, les comparaisons effectuées dans cette *Note* montrent que la politique de la concurrence en Europe donne plutôt des signes de succès au regard de ses finalités actuelles, favorisant l'investissement, la productivité et le pouvoir d'achat. S'agissant des préoccupations relatives à la concurrence internationale, c'est l'articulation avec la politique commerciale qu'il faut interroger. Cette *Note* défend l'idée selon laquelle l'Europe ne doit pas sacrifier sa politique de la concurrence mais plutôt se montrer plus exigeante pour défendre ses intérêts et faire appliquer les règles, dans le respect de ses engagements internationaux.

Depuis les années 2000, la concentration et les marges bénéficiaires ont plus augmenté aux États-Unis qu'en Europe. Dans le même temps, le pouvoir d'achat et l'investissement américains ont eux aussi connu des baisses plus importantes. Ainsi, ce n'est pas la politique de concurrence européenne qui serait trop rigoureuse mais celle des États-Unis qui serait trop laxiste. Cela ne signifie pas pour autant que la politique de la concurrence européenne ne doit pas évoluer. À ce titre, face aux problèmes de délais excessifs des procédures d'abus de position dominante, nous recommandons de faciliter l'usage des mesures provisoires. De la même façon, nous sommes en faveur d'un contrôle *ex post* de certaines concentrations pour lutter contre les acquisitions préemptives.

Concernant la politique commerciale, l'objectif prioritaire doit rester une réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant prioritairement les subventions industrielles et les obligations de transparence sur les mesures non tarifaires, sur la mise en œuvre des réglementations et sur les subventions. Toutefois, face aux difficultés et au temps nécessaire pour faire évoluer les règles de l'OMC, il est impératif de consolider dans le même temps la défense des intérêts européens. Nous recommandons de renforcer la vigilance et l'exigence dans l'application du principe de réciprocité

dans l'accès au marché, notamment en ayant recours de manière plus stratégique et plus offensive au système de consultation et de règlement des différends en cas de manquements. Les marchés publics sont aussi un domaine important dans lequel une action en faveur d'une plus grande réciprocité est nécessaire. Pour incarner et mettre en œuvre cette exigence de réciprocité, nous sommes favorables à la nomination d'un procureur commercial européen. Concernant les subventions, nous recommandons de renforcer les obligations de transparence et de faciliter l'adoption de mesures compensatoires lorsque les subventions d'un partenaire sont préjudiciables, mais aussi d'utiliser de façon plus réactive les instruments de défense commerciaux en cas de subventions industrielles ou de pratiques concurrentielles déloyales préjudiciables aux intérêts européens.

Doc 8 - Pascal Lamy : « Le Covid-19 va accélérer le passage du protectionnisme au précautionnisme », Le Monde, 9 avril 2020

Pour Pascal Lamy, ancien directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), entre 2005 et 2013, la crise liée à la pandémie de Covid-19 va entraîner une reconfiguration, une diversification de la mondialisation et renforcer le « *précautionnisme* ». Ce ne sont plus les entreprises que l'on protège avec des tarifs douaniers contre la concurrence internationale, mais les citoyens et les consommateurs que l'on protège contre des risques divers. Les standards et les normes de qualité remplacent les tarifs douaniers.

Quelle est l'incidence de la pandémie due au coronavirus sur le commerce mondial ?

A court terme, l'impact sera massif sur les volumes d'échanges, à commencer par le tourisme. Le choc en termes d'emplois va être terrible, surtout dans les pays en développement, où ce secteur contribue fortement à la croissance. Avec le confinement, les personnes ne peuvent plus circuler et la production s'effondre. Cette chute explique à elle seule 95 % de la contraction des échanges commerciaux. Il faut ajouter à cela des mesures exceptionnelles de restrictions aux exportations, mais celles-ci sont temporaires. On échappe toutefois à la paralysie mondiale des échanges, grâce à l'effet de décalage de la pandémie.

Le Covid-19 a frappé la Chine, puis l'Europe et les Etats-Unis, avec un intervalle de quelques semaines, ce qui permet au commerce extérieur de compenser quelque peu la chute de la production domestique et de faciliter la reprise le moment venu. C'est d'ailleurs ce qui se passe dans le secteur alimentaire : le marché international permet de compenser les pertes de production agricole dans chaque pays, à condition toutefois que les restrictions aux exportations ne se multiplient pas.

Sommes-nous allés trop loin dans la mondialisation ?

On a assisté, dans les années 1990 et 2000, à une rapide expansion des chaînes de production, grâce à une baisse des tarifs douaniers et à la technologie qui écrase le coût de la distance. Le capitalisme de marché était alors dans une logique d'efficacité, de réduction des coûts. Puis il y a eu plusieurs ralentissements, avec la crise financière de 2008 ou la catastrophe nucléaire de Fukushima, en 2011, qui a perturbé les chaînes d'approvisionnement, notamment dans l'industrie automobile.

La crise du Covid-19 va accélérer la reconfiguration des chaînes de valeur au nom de la précaution. Celle-ci sera parfois imposée par les Etats dans les secteurs qu'ils vont considérer comme stratégiques. Je ne vois pas de démondialisation, mais plutôt une reconfiguration, une diversification, de la mondialisation. Au lieu d'avoir une usine en Chine, une entreprise multinationale en aura, par exemple, trois, dont une en Chine et deux ailleurs. Les entreprises vont remanier certaines chaînes de valeur pour les rendre plus résilientes. Au prix de moins d'efficacité. On connaissait les coûts de la transition environnementale, on va désormais connaître celui de la résilience. Cela va se traduire par une hausse des prix ou une baisse des profits et par une croissance mondiale moins rapide.

Cette pandémie entraînera-t-elle une hausse du protectionnisme ?

Le Covid-19 va accélérer le passage du protectionnisme à ce que j'appelle le « précautionnisme ». En prenant un peu de recul, le protectionnisme a quasiment disparu, avec des droits de douane dans le monde qui sont passés, en moyenne, de 30 % il y a cinquante ans à 5 % aujourd'hui.

En revanche, les barrières non tarifaires comme les normes ou les standards de qualité se sont développées. Mais elles ne sont pas le reflet du protectionnisme ! Elles reflètent plutôt une orientation des préférences collectives vers davantage de sécurité ou de précaution. C'est la conséquence logique du vieillissement et de l'enrichissement des populations : plus une société s'enrichit, plus elle est sensible au risque. Ainsi s'ouvre une nouvelle ère du « précautionnisme » : les Etats ne défendent plus

un producteur national de la concurrence étrangère, mais ils protègent les consommateurs et les citoyens de risques divers, y compris à l'importation.

Ne faudrait-il pas aussi augmenter le coût environnemental ?

Le parallèle avec la crise climatique est frappant. On a arrêté des économies pour des questions de survie. Ce qu'on a fait pour la population, il faut songer à le faire progressivement pour la planète. Si on augmentait, par exemple, le prix de la tonne de carbone de 30 euros à 150 euros, cela reconfigurerait la mondialisation. Un des enseignements de la crise du Covid-19, c'est que corriger les excès du capitalisme de marché a un coût. Et il faut se demander qui va payer.

Le « précautionnisme », comme vous le nommez, n'est-il pas plutôt une nouvelle forme de protectionnisme ?

Non, mais cela change le jeu de la régulation du commerce international. L'objectif n'est plus d'aligner les droits de douane à zéro, mais d'harmoniser la précaution. Compliqué, car cela dépend de préférences collectives d'ordre idéologique ou culturel. Prenez, par exemple, la question du bien-être animal, ces préférences sont différentes que l'on soit en Inde, en Chine ou en Europe, ce qui influence les règles sanitaires.

Aujourd'hui, ce qu'une entreprise dépense en moyenne pour ajuster sa production à la réglementation du pays dans lequel elle exporte représente de l'ordre de 15 % du prix du produit ou du service final. Cette précaution a coûté déjà trois à quatre fois plus que la protection. Le protectionnisme avait un coût, le « précautionnisme » en a un aussi. Et il va augmenter.

Les pays en développement ne seront-ils pas les perdants de cette nouvelle donne ?

Les maîtres de la précaution dans le monde sont les Etats-Unis et l'Europe. La montée de la précaution a toujours été une mauvaise nouvelle pour les pays en développement, et ils ont intérêt à ce que les préférences de pays riches soient aussi alignées que possible pour qu'ils puissent faire des économies d'échelle.

Les producteurs brésiliens de poulets se sont déjà mis aux normes européennes il y a vingt-cinq ans, tout comme les producteurs rwandais de fleurs, il y a dix ans. Le problème pour eux, c'est que ces normes diffèrent en Europe, aux Etats-Unis, au Japon ou en Chine. Ils gagneraient mieux leur vie si elles étaient harmonisées globalement. En attendant, il faut transférer des ressources ou de la technologie pour les aider à produire à ces normes. Car c'est une certitude : personne dans le monde ne va décider de baisser son niveau de précaution après la crise du Covid-19.